

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DPE 35 Subvention et convention avec l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour ses activités générales de 2019 à 2021.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 70.000 euros au Partenariat Français pour l'Eau pour son plan d'action de 2019 à 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Partenariat Français pour l'Eau.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention d'un montant de 20.000 euros au titre de l'année 2019, au Partenariat Français pour l'Eau domiciliée 51 rue Salvador Allende 92000 Nanterre (n° SIMPA 184924, dossier n° 2019_03404) dans le cadre de ses activités générales 2019.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, d'un montant de 70.000 euros, seront imputées en section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur les exercices 2019 à 2021 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO